



Location en habitation à loyer modéré

Par **mavinh2001**, le **30/01/2012 à 21:18**

Bonjour,
Je suis célibataire et mère de deux enfants mineurs, Je suis locataire en HLM OPAC dans le 15^e arrondissement de Paris et je travaille dans la manucure. Ma patronne voulait céder son affaire et son appartement situe juste au dessus de la boutique. la boutique et l'appartement ce sont 2 bail diférence de location qui appartient au HLM Logement Francilien dans même arrondissement que le mien.
Ma question est: Est ce que je peux être locataire les deux logement habitable de l'office HLM en même temps sans compter celle de la boutique?
nsi je voudrais garder Le logement que j'habite actuellement c'est pour ma fille qui ne va pas changer le collège, l'autre logement c'est pour me reposer et garder mon fils de 13 mois.
nveuillez me renseigner et me donnez bonne idée pour la quite de cette affaire, ma patronne veut céder les deux bail en même temps c'est pour augmenter le prix de son commerce.
Cordialement.

Par **trichna**, le **31/01/2012 à 14:06**

Bonjour , normalement en logement sociale (hlm) ,le logement est considéré comme logement principal , il est interdit d'en faire un logement secondaire , donc en toute logique , on ne peut pas louer deux habitations a loyer modéré en même temps.
Cordialement.

Par **mavinh2001**, le **31/01/2012 à 14:10**

Bonjour,
Je vous remercie d'avoir repondu, bonne contiuation à vous.
ncordialement.